

# École Camille-Laurin

## SÉANCE ORDINAIRE Conseil d'établissement – École Camille-Laurin Le jeudi 26 septembre 2024, à 17h45

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Camille-Laurin, tenue le 26 septembre 2024 à 17h45 au 8000, avenue de l'Épée à Montréal.

### PRÉSENTS :

Ariane Longpré-Lauzon  
Camille Bellon  
Amina Bougherara  
Xavier Kronstrom Richard  
Thierry Leblanc  
Christian Côté  
Pierre Pelletier  
Arta Elezi  
Nathalie Desrochers  
Nargish Yeasmin

Formant quorum sous la présidence d'Ariane Longpré-Lauzon

### ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Elaine Rouleau-Girard – Direction

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Ariane Longpré-Lauzon déclare la séance ouverte. Il est 17h45.

**Les membre du CÉ font leur présentation.**

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Longpré-Lauzon que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.**

**Adoptée à l'unanimité.**

## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum (Mme Rouleau)  
Prise des présences et présentation des membres
2. Adoption de l'ordre du jour (Mme Longpré-Lauzon)
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 septembre 2024 (Mme Longpré-Lauzon)
4. Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement (Mme Longpré-Lauzon)
5. Élection du membre parent qui siègera au comité de parents du CSSDM (Mme Longpré-Lauzon)
6. Règles de régie interne du Conseil d'établissement 2024-2025 (Mme Longpré-Lauzon)
7. Calendrier des rencontres du Conseil d'établissement (Mme Rouleau)
  - 7.1 Dossier à approuver (Mme Rouleau)
  - 7.2 Sorties éducatives
8. Dossiers à adopter (Mme Rouleau)
  - 8.1 Budgets de fonctionnement du C.É. et budget de formation
  - 8.2 Règles de fonctionnement du service de garde
9. Points d'information (Mme Rouleau)
  - 9.1 Projet éducatif de l'école
  - 9.2 Plan de lutte à l'intimidation
  - 9.3 Plan local des mesures d'urgence
10. Tour de table des diverses instances représentées
  - 10.1 Enseignants
  - 10.2 Service de garde
  - 10.3 Intervenante communautaire scolaire
11. Varia
12. Période réservée au public
13. Levée de l'assemblée

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 SEPTEMBRE 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Longpré-Lauzon que le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 2024 soit approuvé avec dispense de lecture et sans modifications.

**Approuvée à l'unanimité**

### **4. FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Mme Longpré-Lauzon fait un résumé des capsules vidéo explicatives sur le rôle du CÉ.

### **5. ÉLECTION D'UN MEMBRE PARENT QUI SIÈGERA AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSDM**

**CONSIDÉRANT** cette décision n'a pas été prise lors de l'Assemblée générale de parents, le point a été reporté à la 1<sup>re</sup> séance du conseil d'établissement.

**Aucun parent ne siègera au comité de parents.**

  
Initiales de la Présidence

  
Initiales de la Direction

## **6. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025**

**CONSIDÉRANT** la présentation des règles de régie interne du Conseil d'établissement 2024-2025 par la direction (voir document en annexe),

**Approuvée à l'unanimité**

## **7. CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

- 1 – 26 septembre 2024
- 2 - 24 octobre 2024
- 3 – 28 novembre 2024
- 4 – 23 janvier 2025
- 5 – 27 mars 2025
- 6 – 29 mai 2025

## **8. DOSSIERS À APPROUVER**

### **8.1. SORTIES ÉDUCATIVES**

Les sorties éducatives à notre école sont gratuites. Elles sont financées par différents programmes comme :

- Programme « Culture à l'école »
- Jeune public (L'école montréalaise)

À part les sorties payantes, il y a des sorties dans le quartier (parcs, bibliothèques, marché Jean-Talon, etc). De plus, des activités et des spectacles se produisent dans les locaux de l'école (gymnase, bibliothèque). Les sorties en dehors du quartier doivent être approuvées par le CÉ.

- 2 octobre : les élèves de maternelle 4 ans iront cueillir des pommes. Les parents sont invités.
- Octobre : Plusieurs groupes d'élèves iront au marché Jean Talon découvrir les fruits et légumes de l'automne, entre autres.
- En décembre, les élèves de maternelle 5 ans et accueil iront à la Maison théâtre de Villeray.
- En mai, tous les élèves de l'école iront à la Maison théâtre de Villeray.

**Approuvée à l'unanimité.**

## **9. DOSSIERS À ADOPTER**

### **9.1. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Il y a un budget de 400 dollars à la disposition du CÉ qui peut être utilisé à la discrétion du CÉ, sauf pour en faire des dons en argent.

Aussi, le CÉ, dispose de 400 dollars pour des formation aux parents. Étant donné qu'à notre école, les parents sont souvent invités à des formations et conférences organisées par l'école et des organismes du quartier, le CÉ réfléchira à comment rendre utile ce budget.



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

## **9.2. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE**

Comme le service de garde est un organisme qui fonctionne par l'autofinancement, il est ouvert si le nombre des élèves inscrits est suffisant pour couvrir les frais. Ex. : Lors de la semaine de relâche, le service de garde sera fermé à cause du nombre insuffisant d'élèves inscrits.

La fourchette des prix est déterminée par le ministère. Selon le règlement, pour avoir droit à la journée pédagogique, il faut s'inscrire 10 jours d'avance.

Les collations du service de garde sont fournies par le CSSDM .

Le code de vie du service de garde est le même que celui de l'école.

Mme Longpré-Lauzon intervient concernant la circulation des parents dans l'école durant les heures du service de garde. Les remarques sont considérées par la responsable du Service de garde.

La direction propose qu'un document résumant la réglementation soit créé et envoyé aux parents avec le document complet.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **10. POINT D'INFORMATIONS**

### **10.1 PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE**

Proposition de consulter le document sur le projet éducatif de l'école.

Il est à souligner que notre projet éducatif est adapté à la nature de la clientèle, majoritairement allophone et au fait que plusieurs de nos élèves vivent leur premier contact avec un milieu scolaire ou éducatif.

### **10.2 PLAN DE LUTTE À L'INTIMIDATION**

Dans notre école, on a élaboré un plan de lutte qui réunit les outils de résolution de conflit. C'est une approche réflexive, de prévention, qui privilégie les valeurs de socialisation et vivre ensemble. Pour l'implantation de ce plan de lutte, des ateliers sont offerts dans les classes par la psycho éducatrice et le TES de l'école.

Dans les cas très problématiques, il y a de la réduction de temps à l'école mais pas de suspension.

### **10.3 PLAN LOCAL DES MESURES D'URGENCE**

Comme dans les années passées, très bientôt, il y aura un exercice de feu à l'école. D'ailleurs, l'an passé, l'évacuation de l'école s'est très bien passée.

Le point de ralliement est le parc de Lestre. Dans le cas où il serait impossible de retourner dans l'école, le point de rassemblement est l'école Barthélémy Vimont Annexe.

## **11. TOUR DE TABLE DES DIVERSES INSTANCES REPRÉSENTÉES**

### **11.1. ENSEIGNANTS**

### **11.2. SERVICE DE GARDE**

### **11.3. INTERVENANTE COMMUNAUTAIRE SCOLAIRE**

Nargish Yasmin, l'intervenante communautaire, informe le CÉ sur les prochains ateliers des orthophonistes avec les parents.

12. VARIA

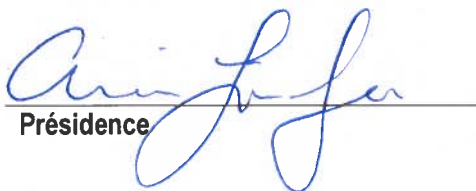
n/a

13. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PUBLIC

n/a

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19h25.

  
Présidence

  
Direction d'établissement

  
Initiales de la Présidence

  
Initiales de la Direction

